

Durée de conservation des préparations officinales

Réf.: Circulaire du ministère de la sante n°77/DAT/PH du 18 février 1987

- Alcool iodé.....15 jours
- Alcool camphré.....5 ans
- Eau de Dalibour.....1 an
- Eau de chaux.....1 an
- Liqueur de Dakin.....15 jour
- Solution d'acide picrique à 1%..... 3 ans
- Solution de mercurésceïne à 1 %.....3 ans
- Teinture de safran.....3 ans
- Solution de milian.....3 ans
- Solution d'eosine aqueuse à 2%: N'a pas de délai de conservation, sauf si elle est préparée avec un conservateur auquel cas la validité est de 5 ans.

